

210C1282
FR0010294595-OP023-A03

16 décembre 2010

Prorogation de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

SELOGER.COM

(Euronext Paris)

Il est rappelé que, le 2 décembre 2010, la société SELOGER.COM a déposé devant la cour d'appel de Paris un recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique d'achat visant les actions SELOGER.COM (cf. Décision et Information 210C1225 du 30 novembre 2010) dont la date de clôture était fixée à titre provisoire au 5 janvier 2011 (cf. Décision et Information 210C1230 du 1^{er} décembre 2010). Le 2 décembre 2010, une demande de sursis à exécution de ladite décision a également été déposée.

Par ordonnance du 16 décembre 2010, le magistrat délégué par le Premier président de la cour d'appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution contre la décision de conformité précitée, compte tenu de l'engagement de l'AMF de proroger la date de clôture de l'offre publique d'achat, provisoirement fixée au 5 janvier 2011, en sorte que la clôture de l'offre n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la cour statuant sur le recours en annulation.

Par conséquent, l'offre publique d'achat est prorogée jusqu'à nouvel avis.

Nyse Euronext Paris fera connaître, par un avis, les nouvelles dispositions applicables en suite de cette prorogation.